Parcours usager: loueur en meublé non professionnel

1. Création d'activité

2. Modification ou cessation d'activité sur le GFE

2.1 Modification d'activité sur le GFE

2.2 Cessation d'activité sur le GFE

Connexion

Le déclarant se connecte au GFE et clique sur « Déclarer »

Puis se connecte à l'aide de ses identifiants

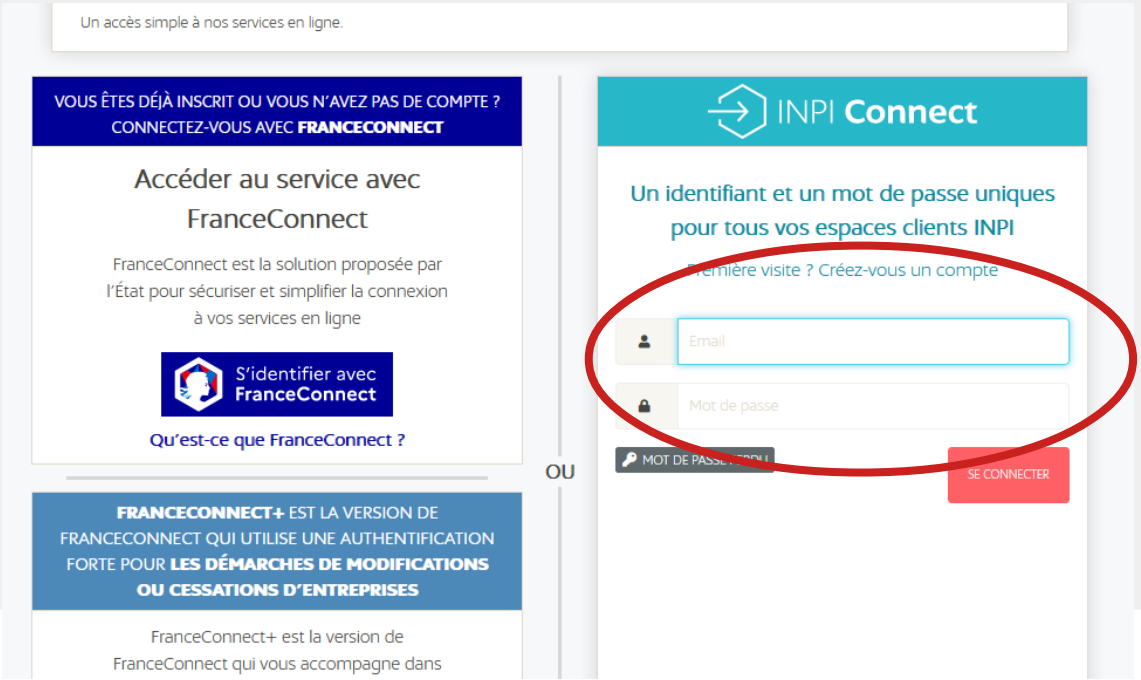

Connexion

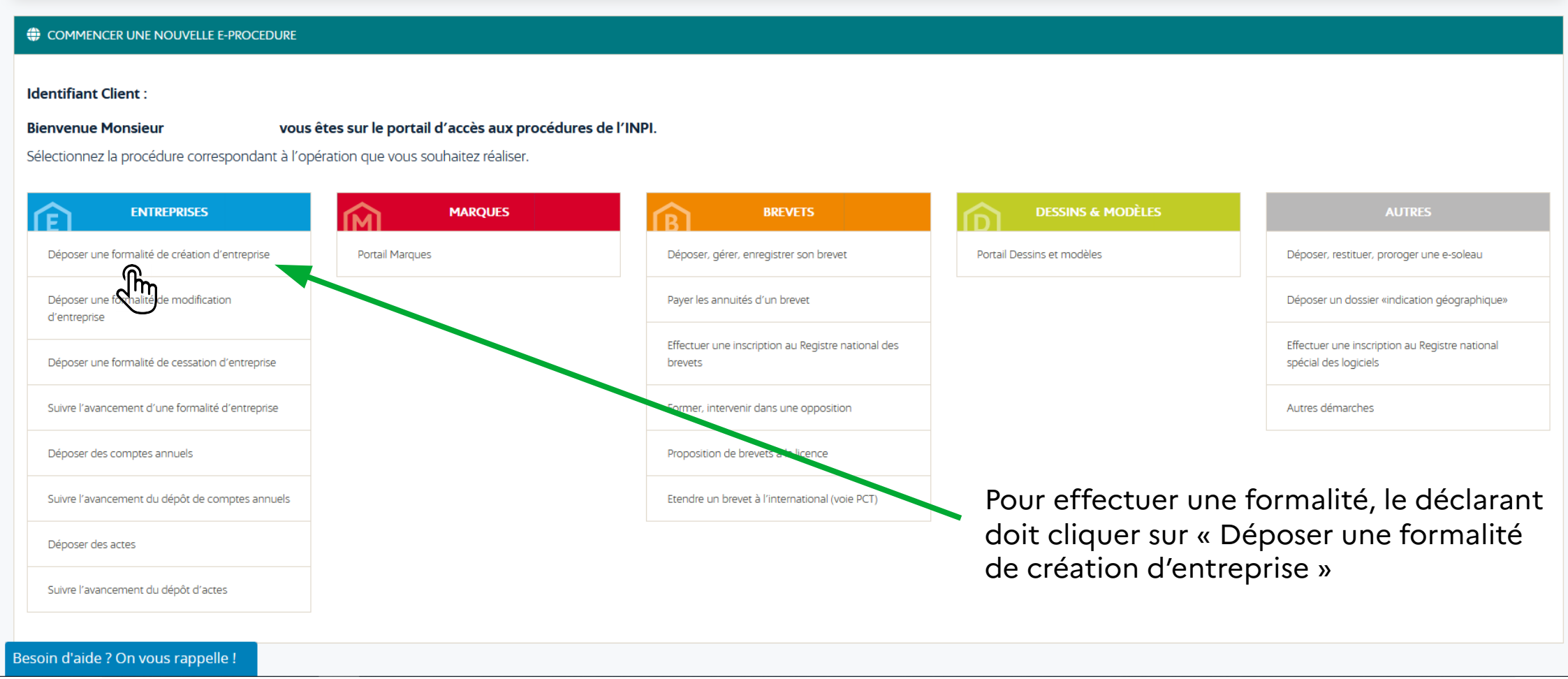

Pour effectuer une formalité, le déclarant doit cliquer sur « Déposer une formalité de création d'entreprise »

1. Création d'activité

Le parcours est automatisé : le déclarant saisit et valide sa formalité sur le GFE

Pour déposer une formalité de création, cliquer sur « créer une entreprise »

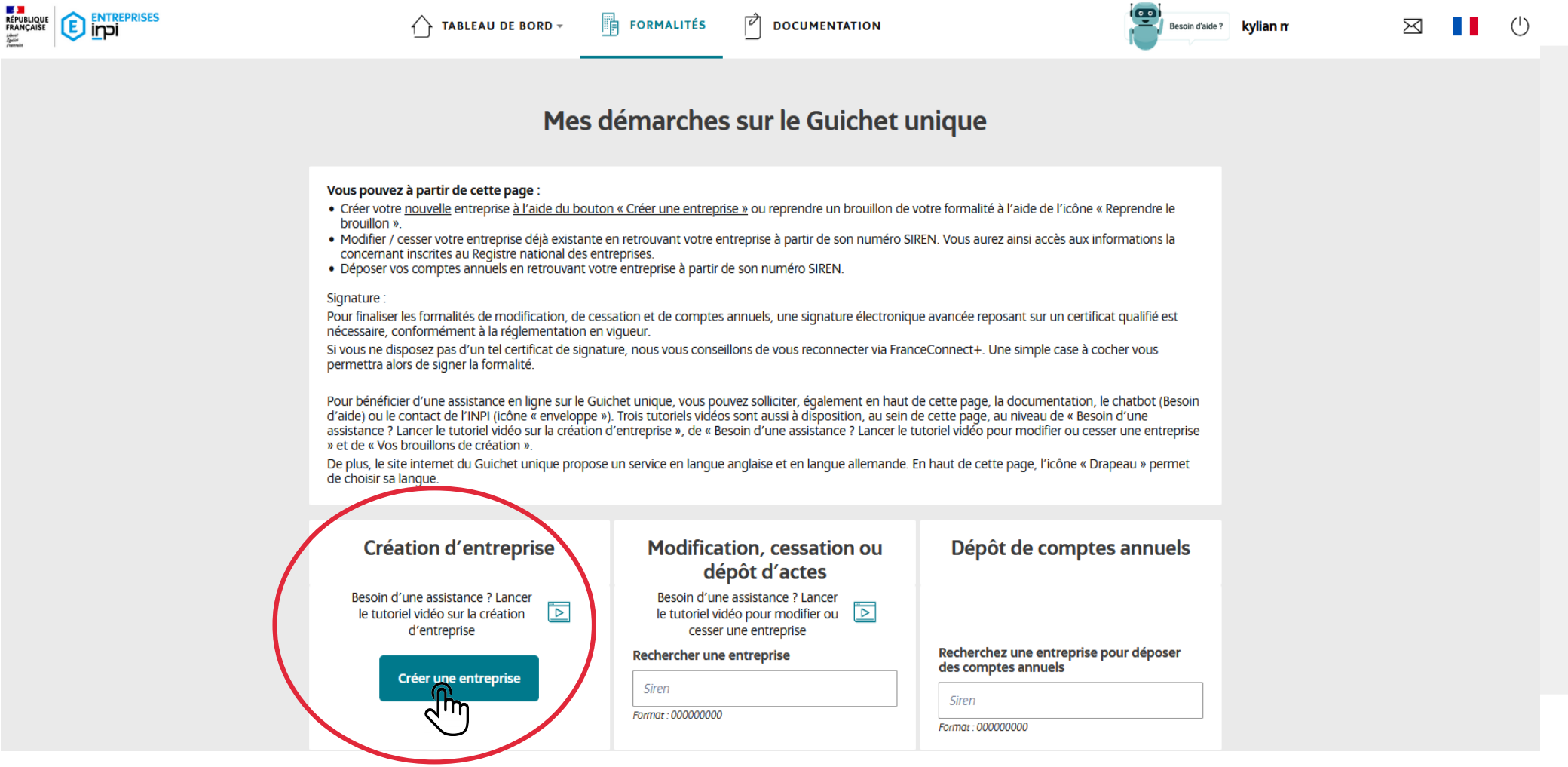

1. Création d'activité

Le formulaire s'adapte à la situation du déclarant et aux réponses données.

Les champs ci-dessous sont à compléter :

Votre démarche de création d'entreprise

Création de l'entreprise

Les champs suivis d'une étoile (*) sont obligatoires.

Veuillez remplir les informations suivantes pour la création de votre entreprise :

Quelle est la forme de l'entreprise que vous souhaitez créer ? *

Entrepreneur individuel

L'entreprise bénéficie-t-elle du statut micro-entrepreneur ? *

○ Oui ◉ Non

Extension d'une entreprise étrangère *

○ Oui ◉ Non

Entreprise agricole *

○ Oui ◉ Non

L'entrepreneur a-t-il déjà exercé une activité non salariée en France ? *

○ Oui ◉ Non

Des tutoriels vidéo présentent les étapes de la déclaration pas-à-pas

Des bulles d'aide donnent la définition des termes juridiques

Le guichet signale les champs obligatoires par une étoile (*)

CONTINUER

1. Création d'activité

Le déclarant doit nommer son dossier pour accéder aux étapes suivantes. Un récapitulatif des informations d'identification est présenté. Le déclarant peut suivre sa saisie sur son fil d'Ariane, présenté sur la gauche de son écran. Il peut revenir en arrière à tout moment

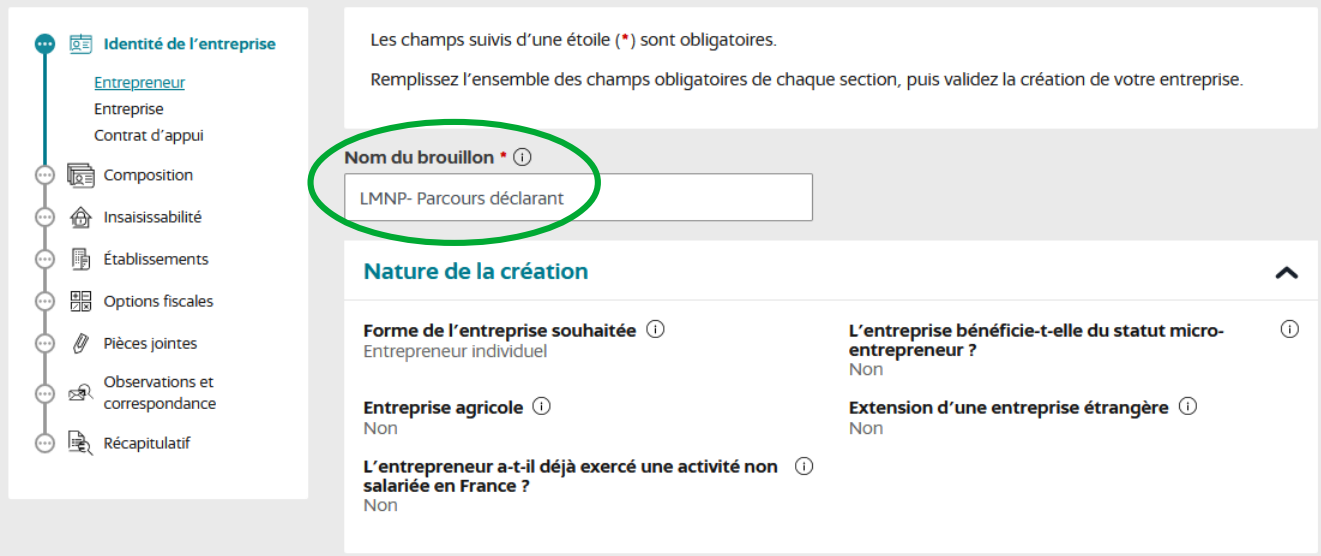

Les informations générales de l'entrepreneur (identité, adresse, volet social) sont à compléter pour poursuivre la création.

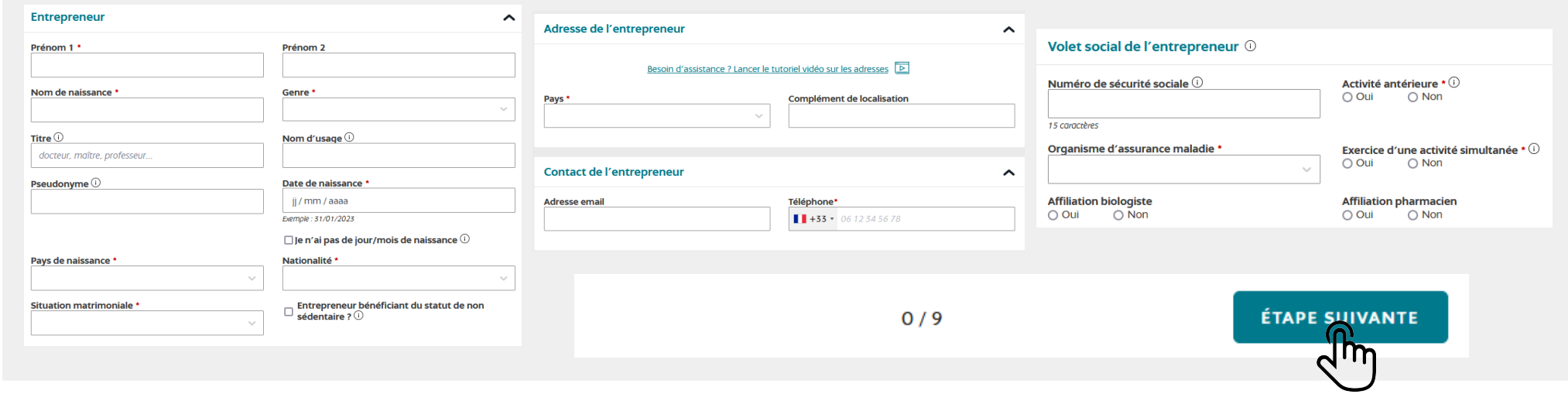

1. Création d'activité

Le déclarant doit obligatoirement répondre oui à une des questions relatives à l'adresse de l'entreprise.
Il ne peut pas répondre non aux trois questions

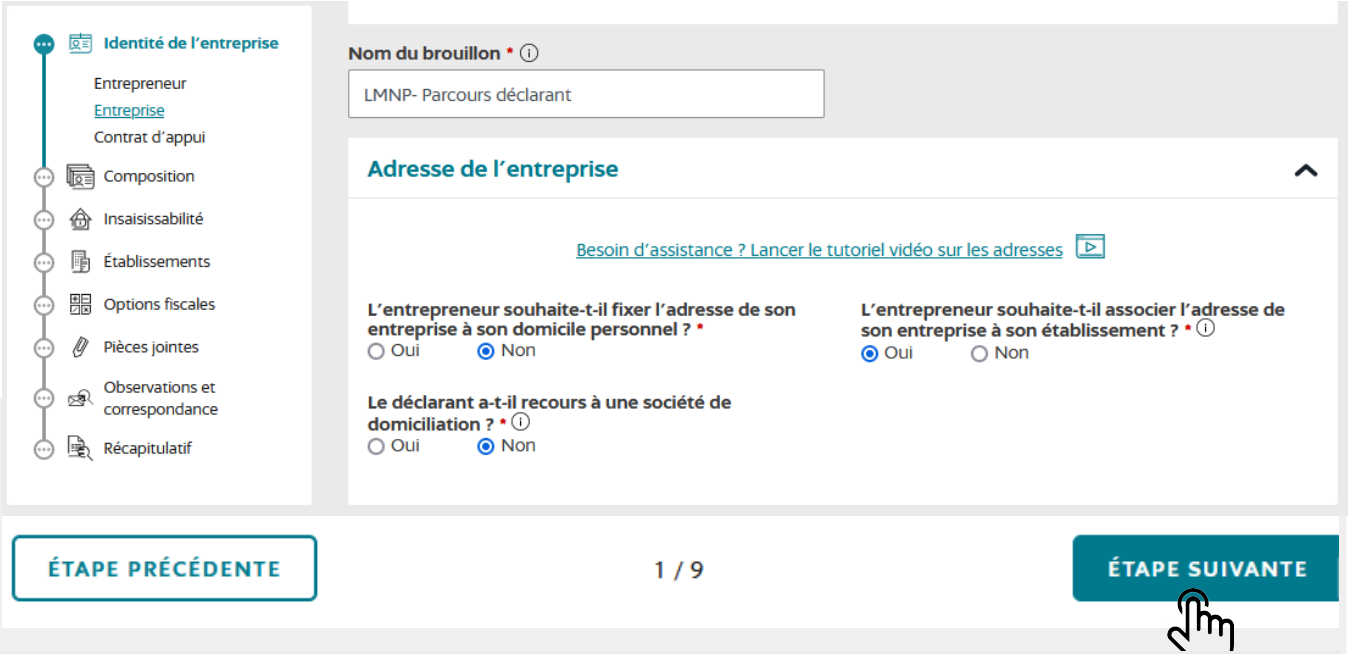

La déclaration du contrat d'appui est un champ bloquant. Un LMNP doit répondre par la négative

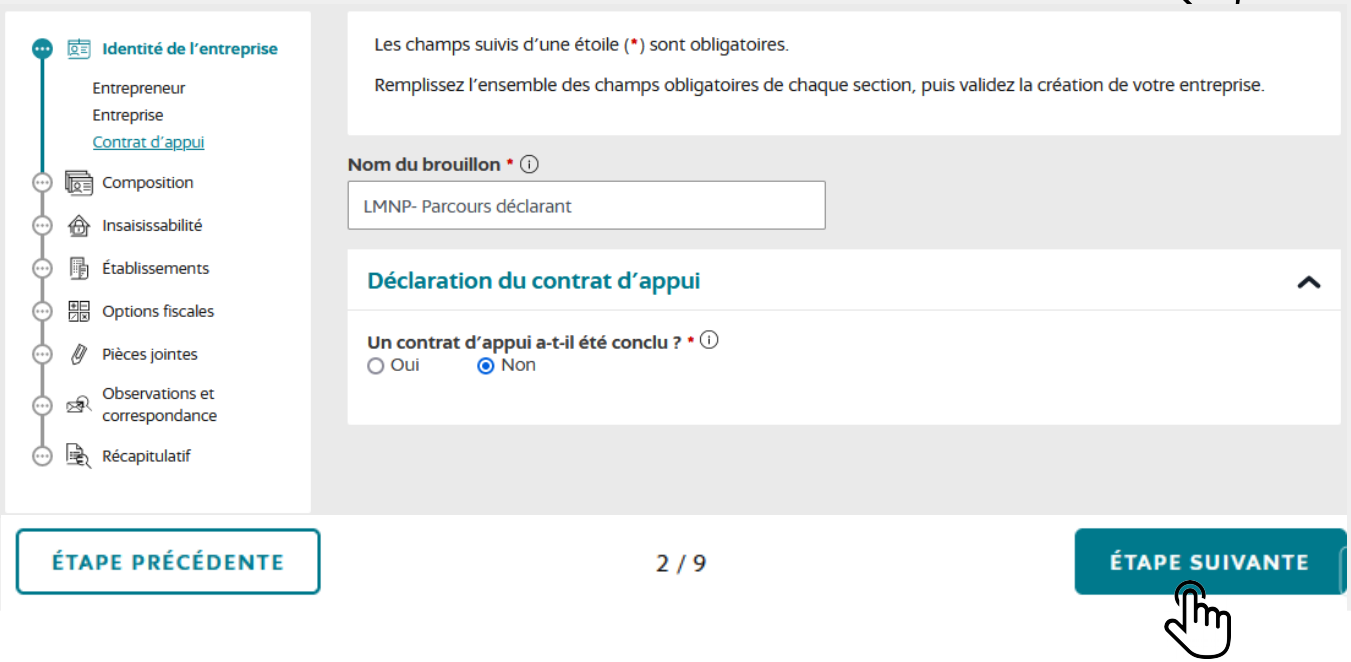

1. Création d'activité

Le déclarant doit ensuite renseigner la composition de l'établissement et peut ajouter, s'il le souhaite, un pouvoir

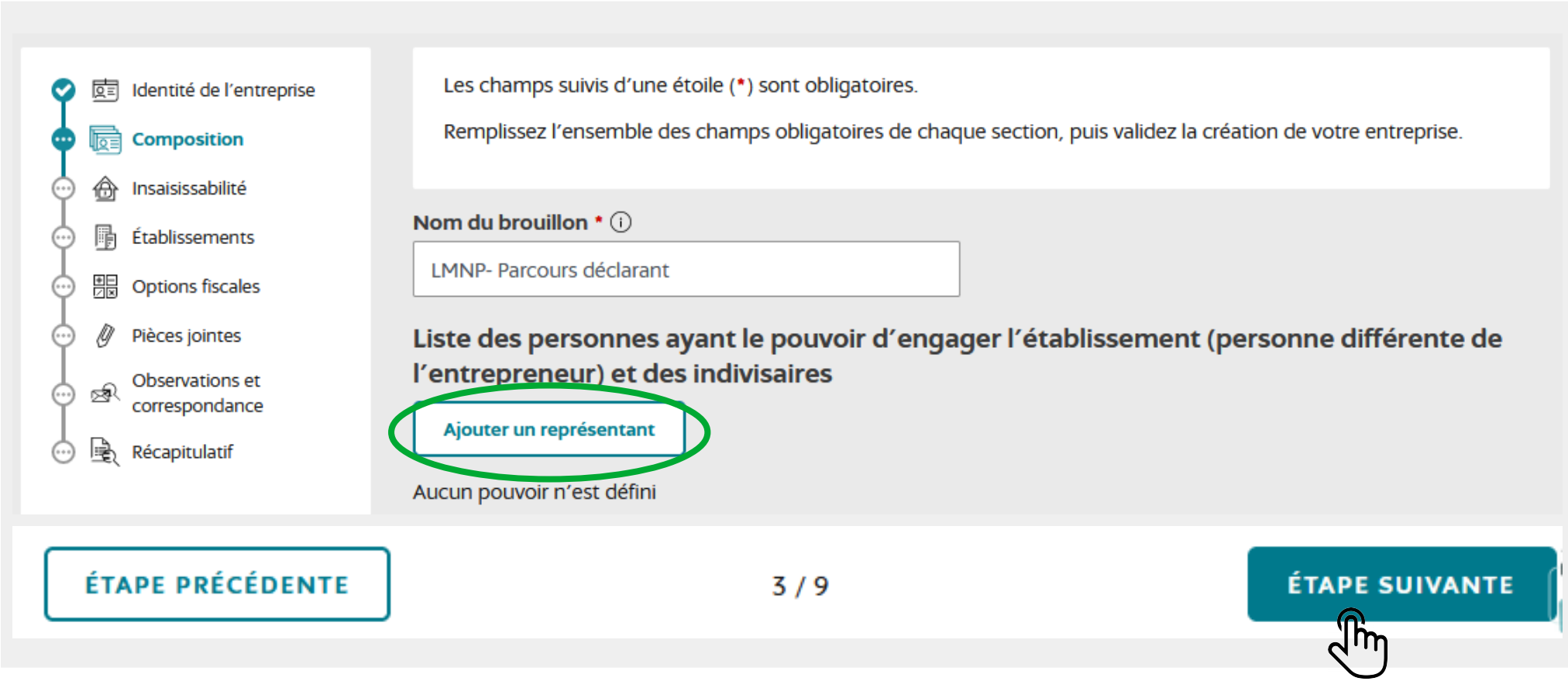

1. Création d'activité

Les champs concernant l'insaisissabilité sont ensuite à compléter selon le choix du déclarant (pour les résidences secondaires, non obligatoire)

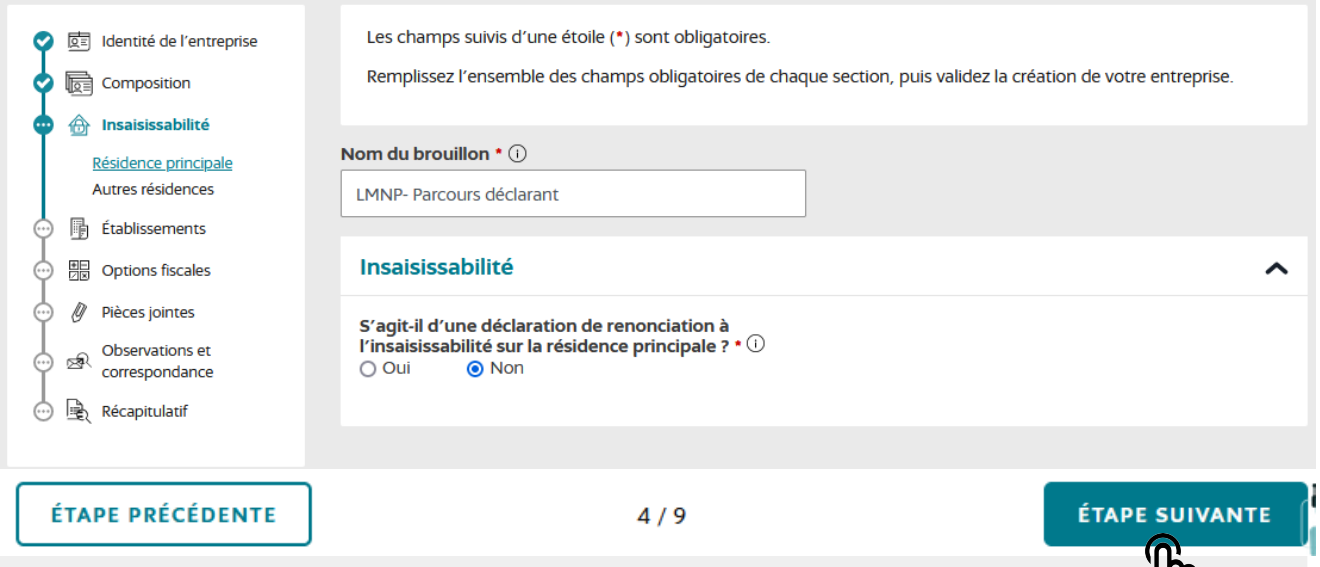

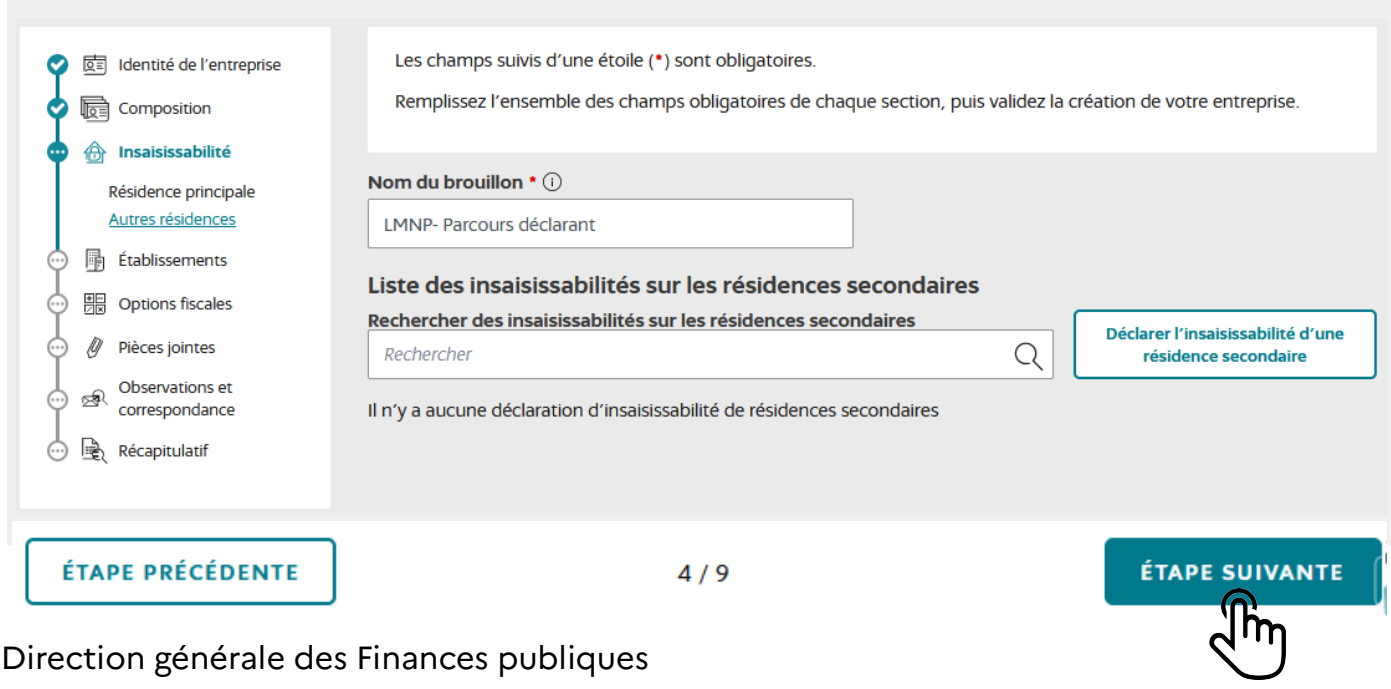

1. Création d'activité

Le déclarant doit ensuite remplir les informations générales de l'établissement.

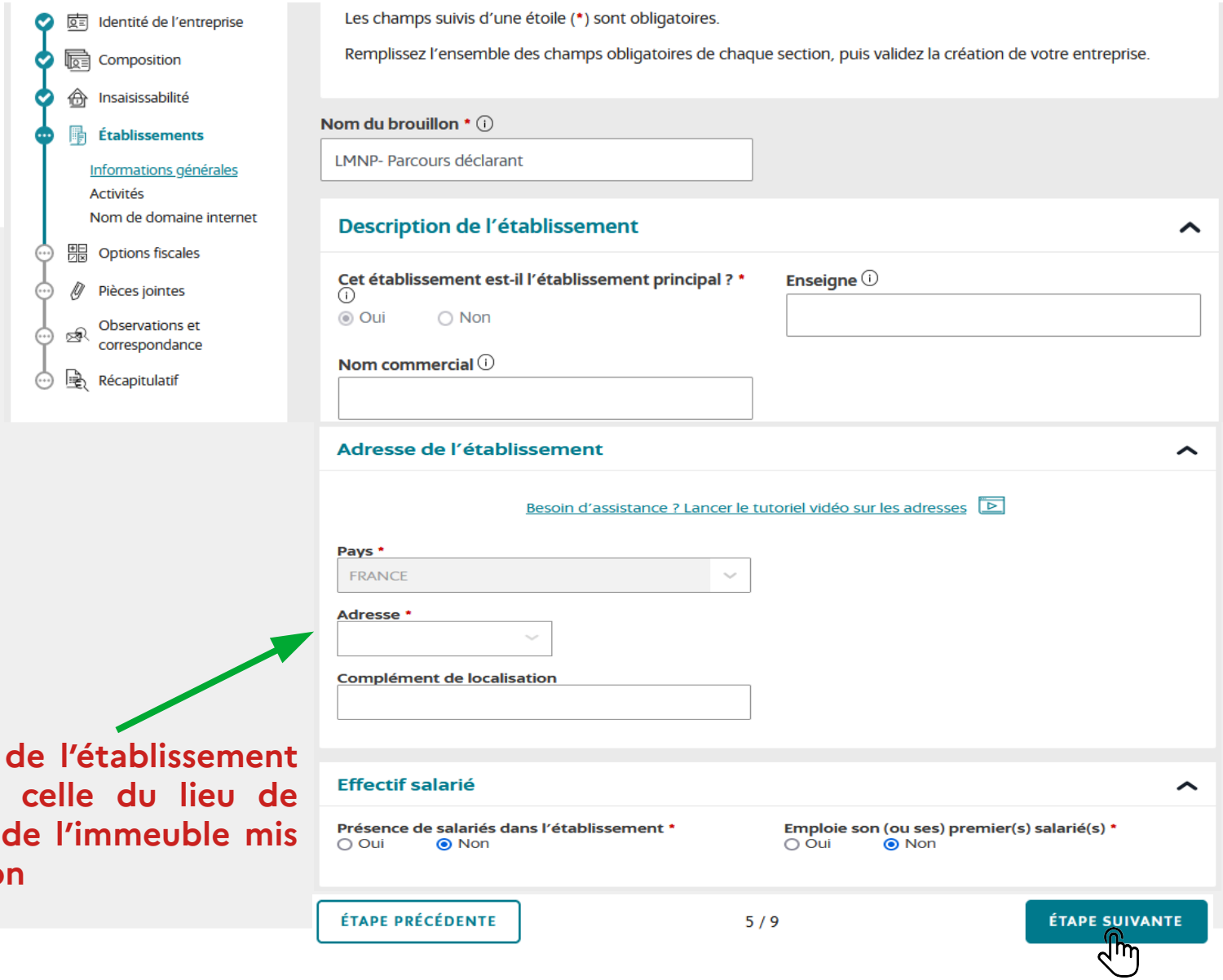

L'adresse de l'établissement doit être celle du lieu de situation de l'immeuble mis en location

1. Création d'activité

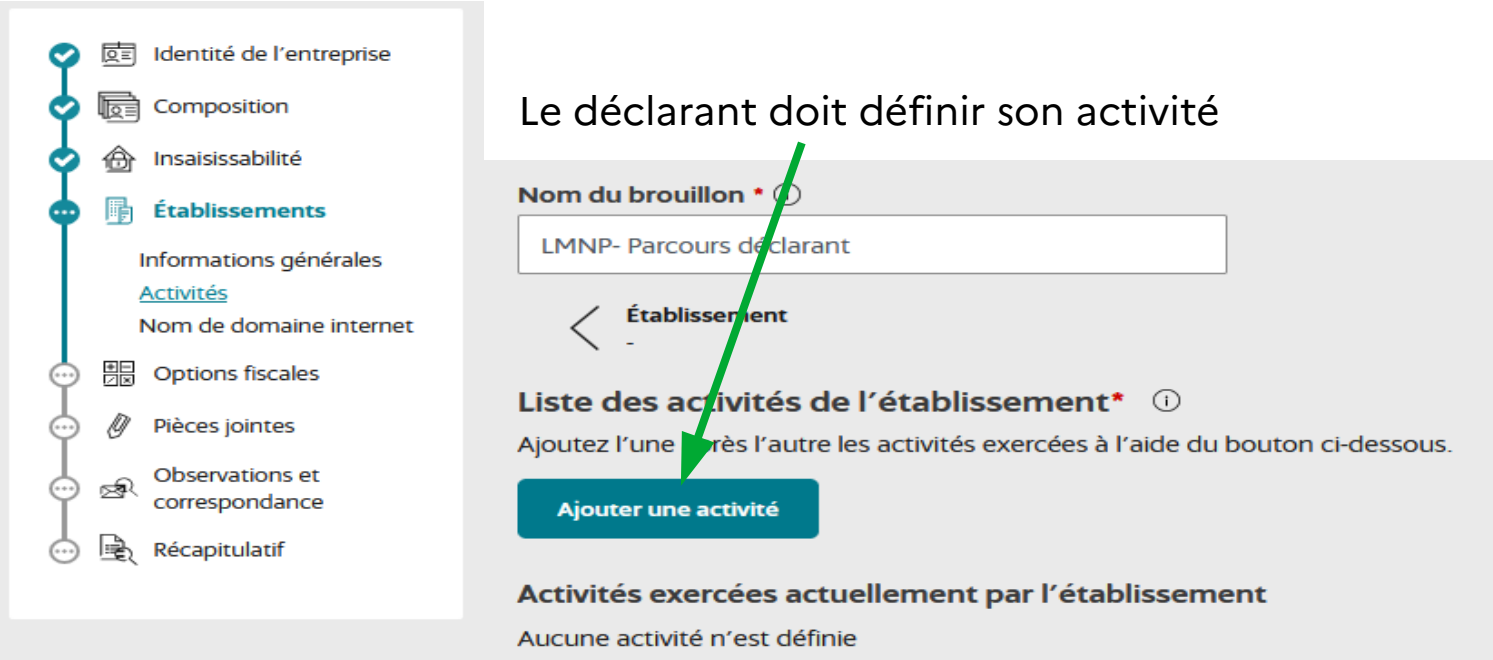

Le déclarant doit définir son activité

Étape 1 : bloc description de l'activité à compléter

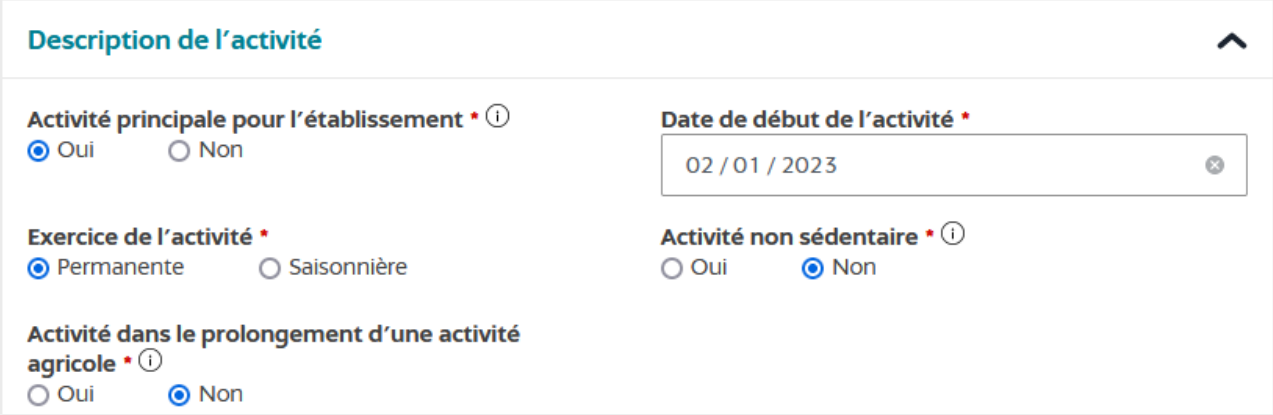

1. Création d'activité

Le déclarant **doit identifier sa catégorisation d'activité** sur le guichet en sélectionnant :
Catégorisation 1 : Activités de services
Catégorisation 2 : Location
Catégorisation 3 : Location de biens immobiliers
Catégorisation 4 : Loueur en meublé non professionnel

Étape 2 : définition de l'activité en 4 étapes

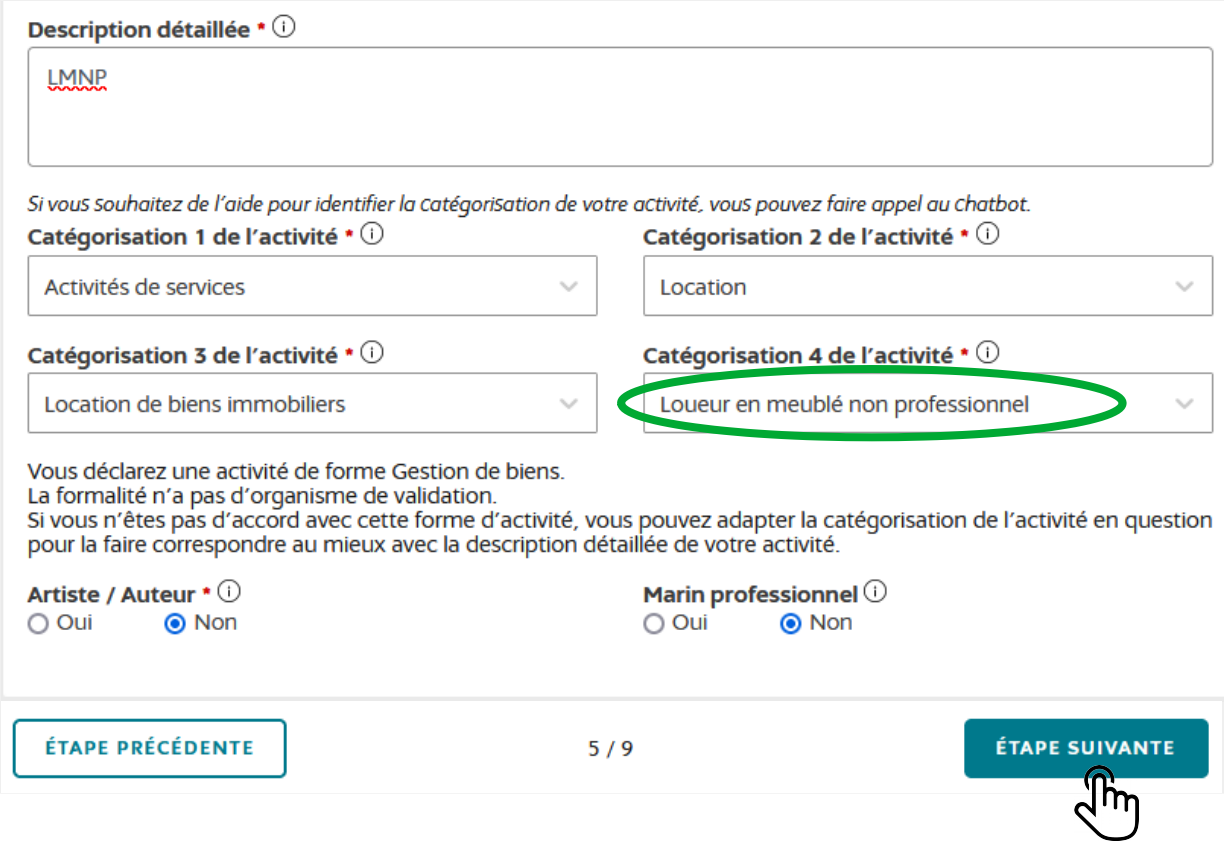

1. Création d'activité

En cas de **location de logements meublés avec prestations hôtelières à titre professionnel ou non professionnel**, il convient pour le déclarant de sélectionner les catégorisations suivantes :

Catégorisation 1 : Activités de services
Catégorisation 2 : Location
Catégorisation 3 : Location de biens immobiliers
Catégorisation 4 : Location de logements meublés – à titre professionnel avec prestations hôtelières

Étape 2 : définition de l'activité en 4 étapes

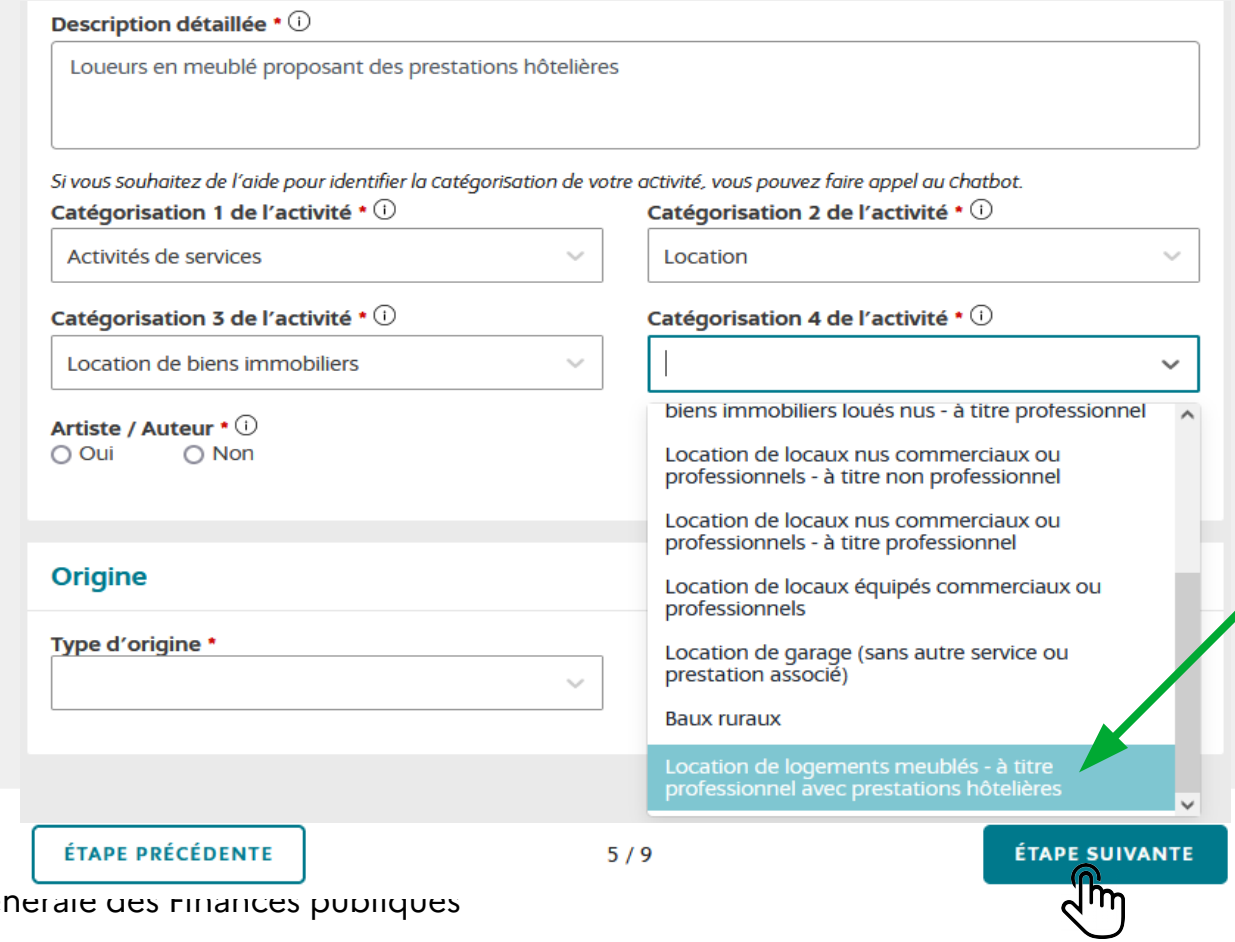

La suppression de la mention « à titre professionnel » sera effective lors d'une prochaine mise à jour du guichet

1. Création d'activité

Sélectionner son régime d'imposition des bénéfices

Les options fiscales : le déclarant doit sélectionner ses options fiscales

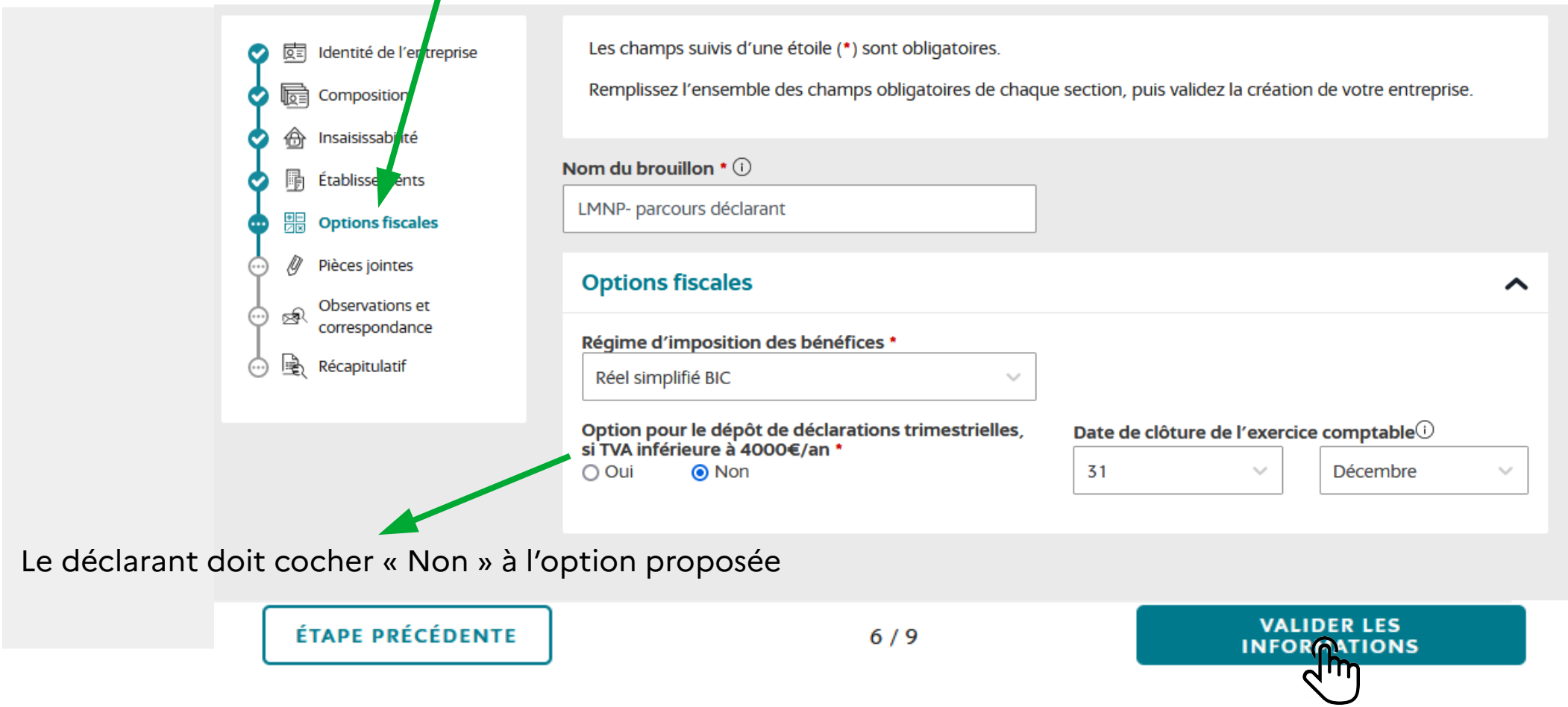

Le déclarant doit cocher « Non » à l'option proposée

1. Création d'activité

Le déclarant finalise sa formalité en rattachant les justificatifs déterminés automatiquement par le guichet en fonction des éléments saisis. La pièce d'identité est une pièce jointe obligatoire

Le champ « composition » est bloquant. Il convient de rattacher sa pièce d'identité une seconde fois pour pouvoir passer à l'étape suivante

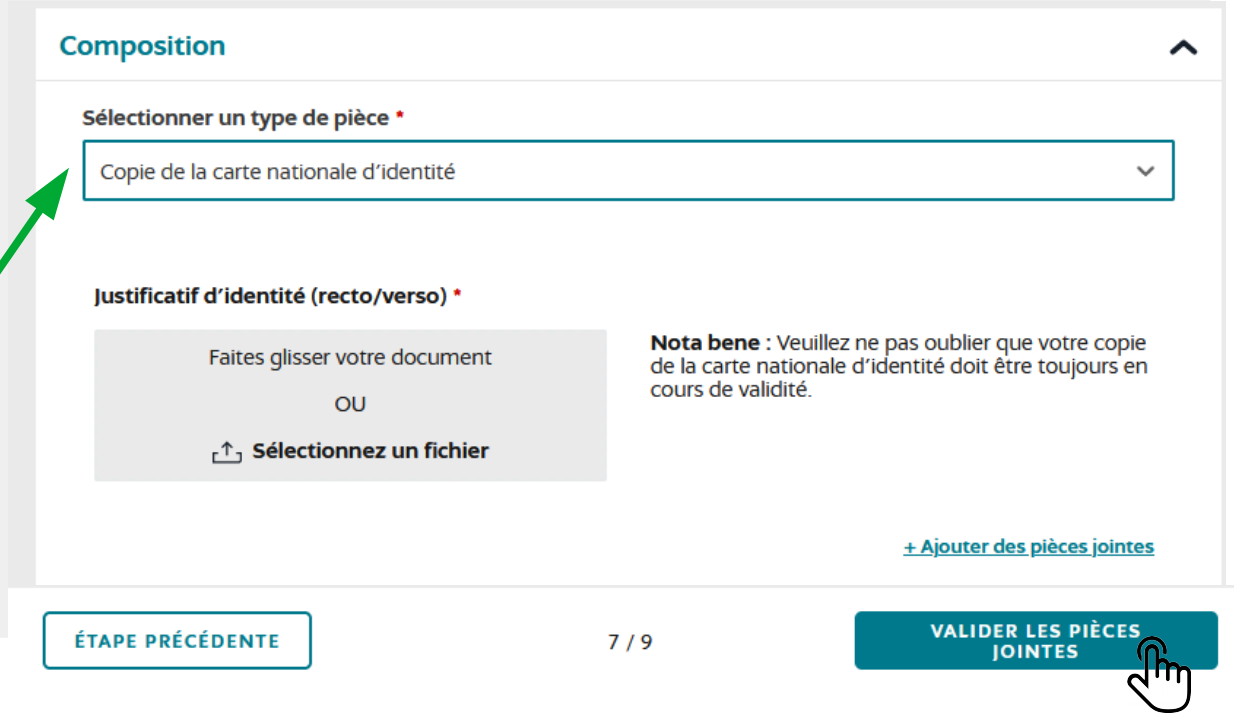

1. Création d'activité

Le déclarant a la possibilité de fournir des informations complémentaires dans le champ libre « observations »

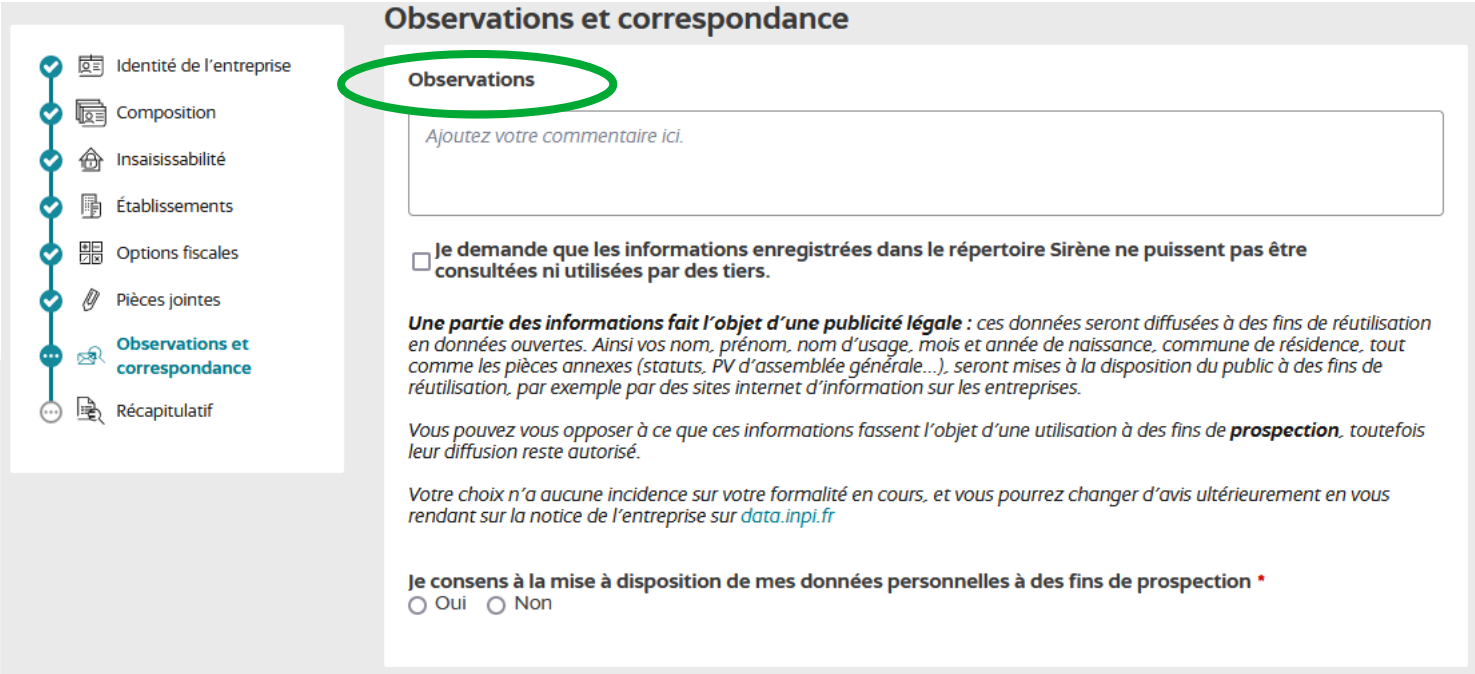

L'adresse de correspondance doit correspondre à l'adresse de l'établissement mentionnée précédemment par le déclarant. L'adresse de l'établissement peut être reprise au niveau du champ « Sélectionner une adresse déjà saisie »

1. Création d'activité

Le déclarant a ensuite accès à un récapitulatif de sa formalité en déroulant les différents menus puis il doit valider son dossier.

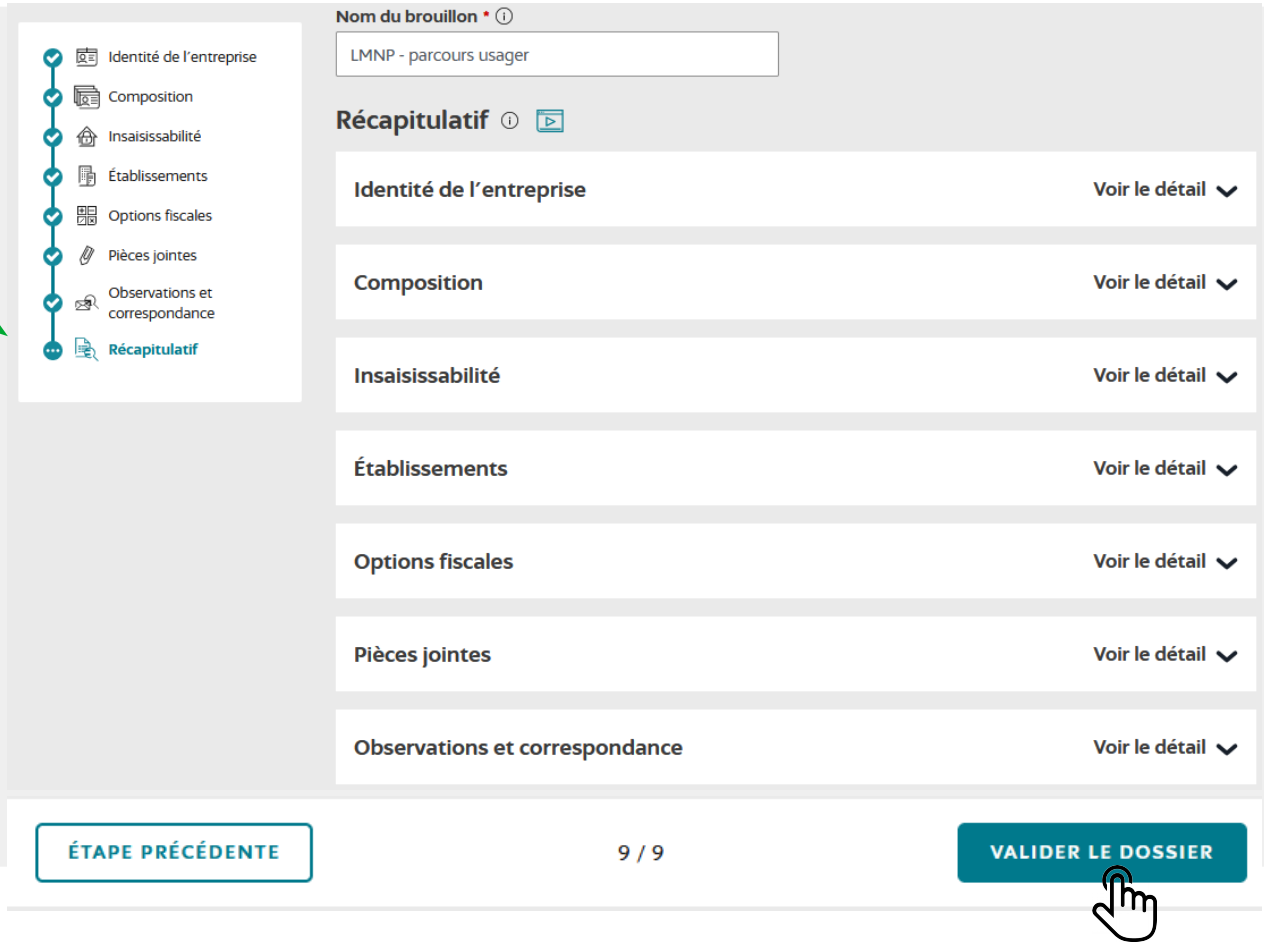

1. Création d'activité

Le déclarant accède à un résumé des informations saisies : une synthèse au format PDF téléchargeable

Dans tous les cas, le déclarant doit signer sa formalité

1. Création d'activité

Lors de la signature, il doit également cocher la case confirmant l'exactitude des données saisies. Le PDF de synthèse est à nouveau téléchargeable à ce stade

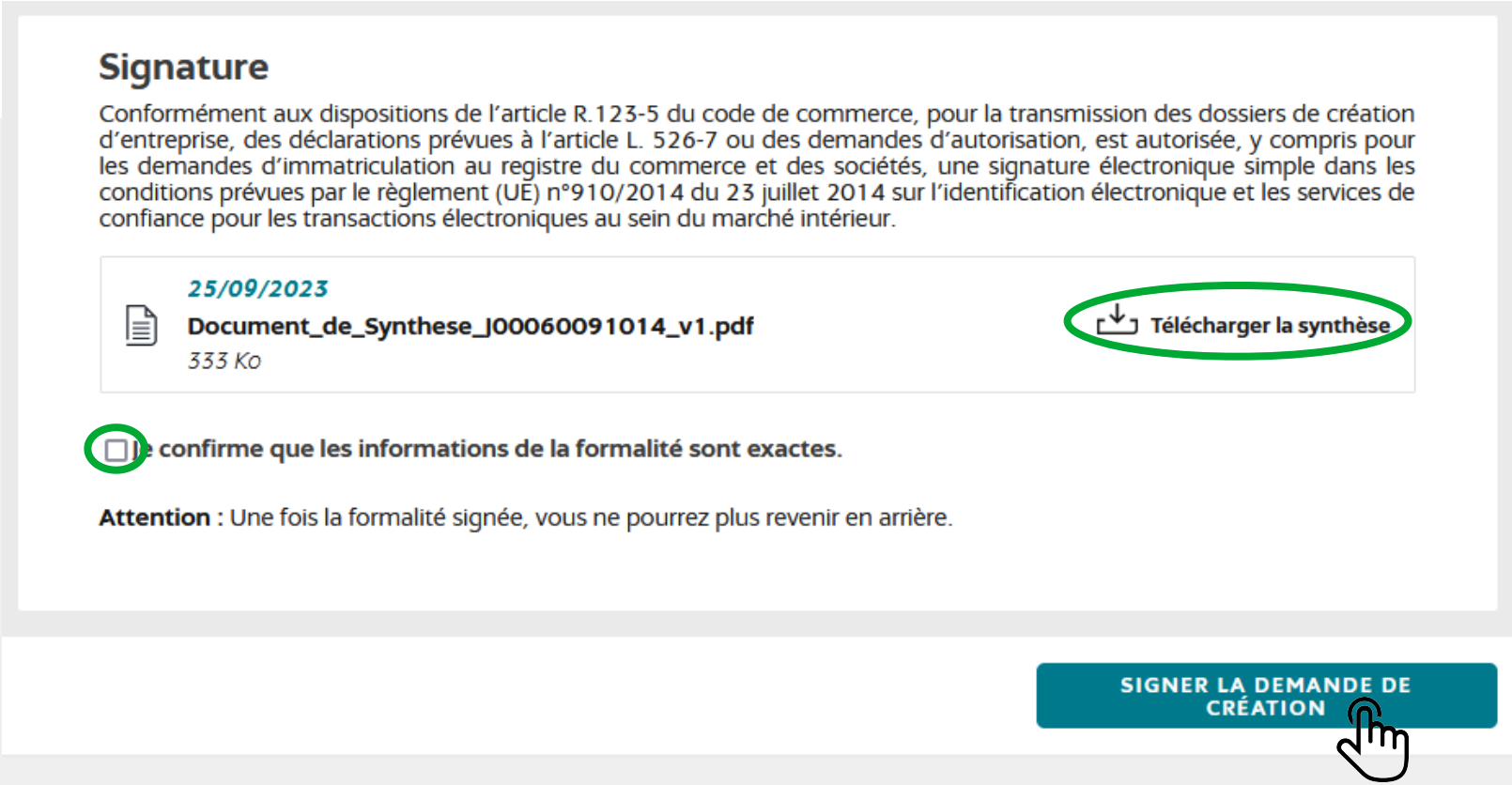

Une fois signée, la formalité est adressée <u>automatiquement</u> à l'INSEE

2. Modification ou cessation d'activité sur le GFE

Pour modifier ou cesser son activité de LMNP sur le Guichet, le déclarant doit se connecter au GFE (cf diapo 2) puis cliquer sur « Déposer une formalité de modification d'entreprise » ou « Déposer une formalité de cessation d'entreprise »

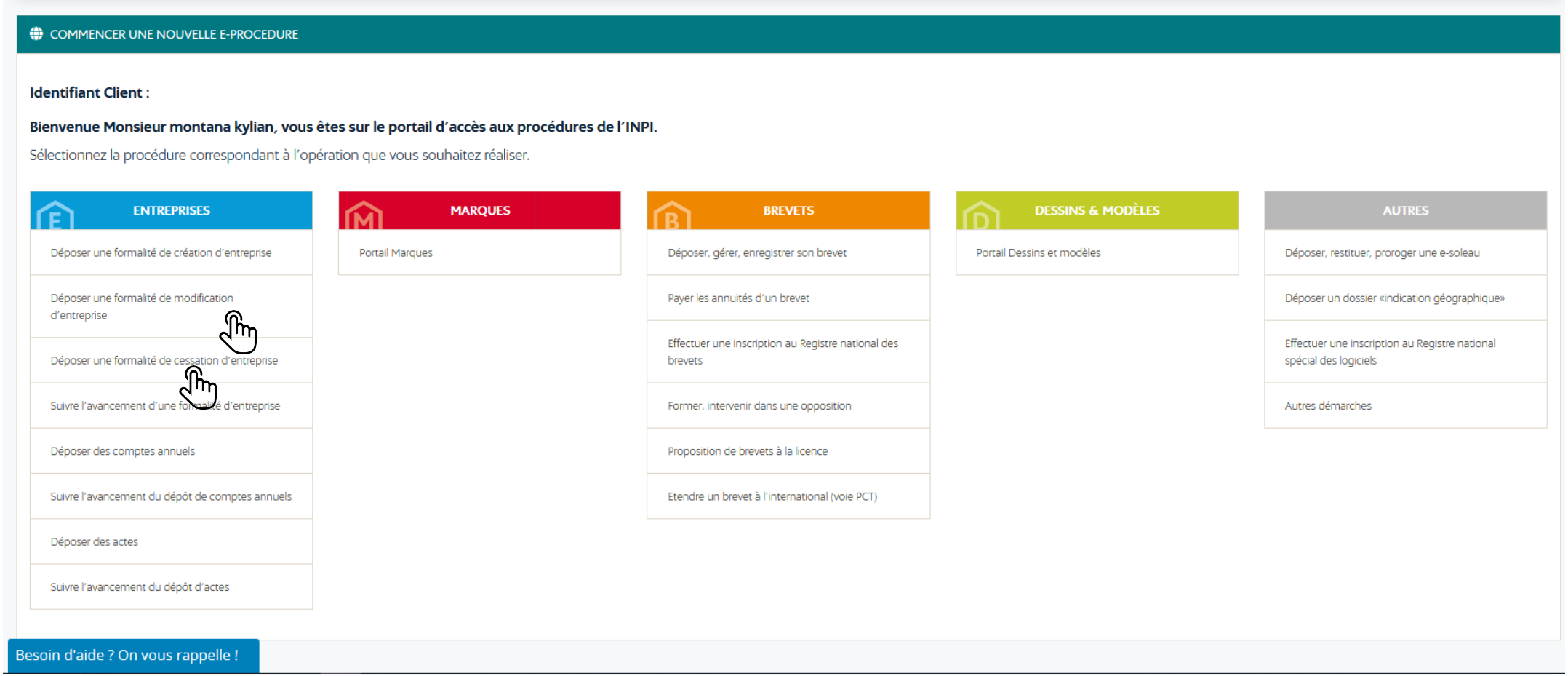

2. Modification ou cessation d'une activité sur le GFE

Le déclarant doit ensuite saisir le numéro SIREN de son entreprise

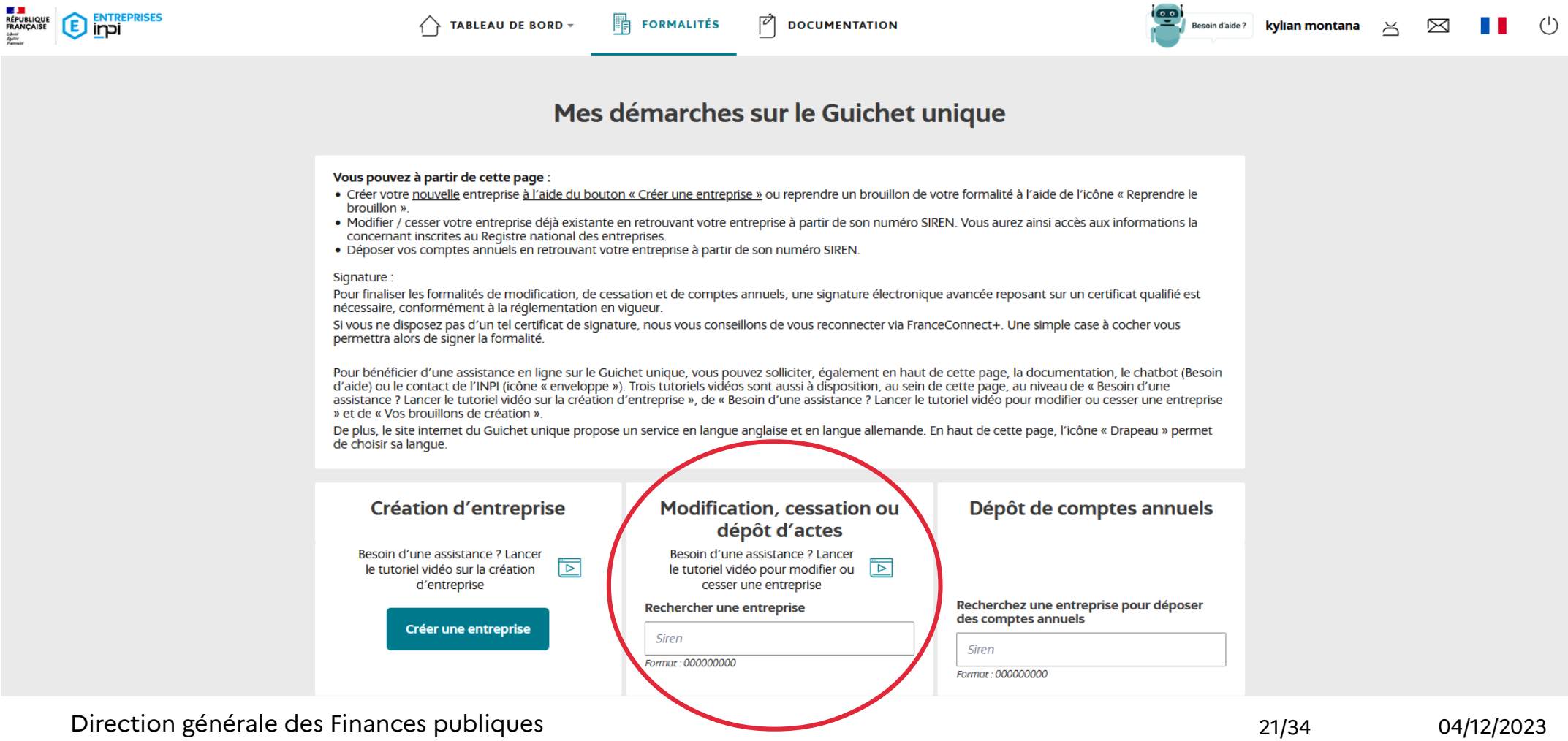

2.1 Modification d'activité sur le GFE

Une fois son numéro SIREN saisi, le déclarant doit cliquer sur « modifier l'entreprise »

2.1 Modification d'activité sur le GFE

Le déclarant doit renseigner sa modification et remplir tous les champs bloquants même s'ils ne font pas l'objet d'une modification.
À défaut, le déclarant ne pourra pas passer à l'étape suivante.

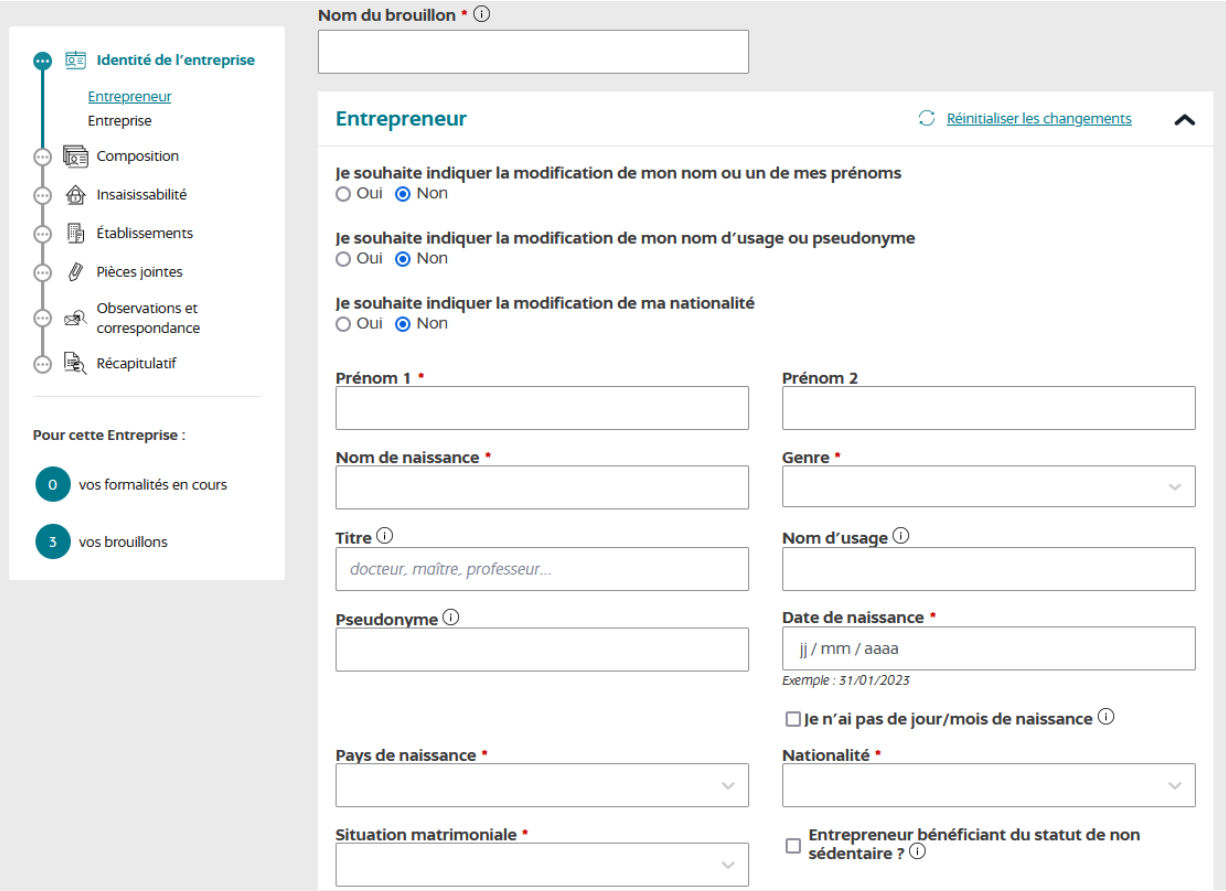

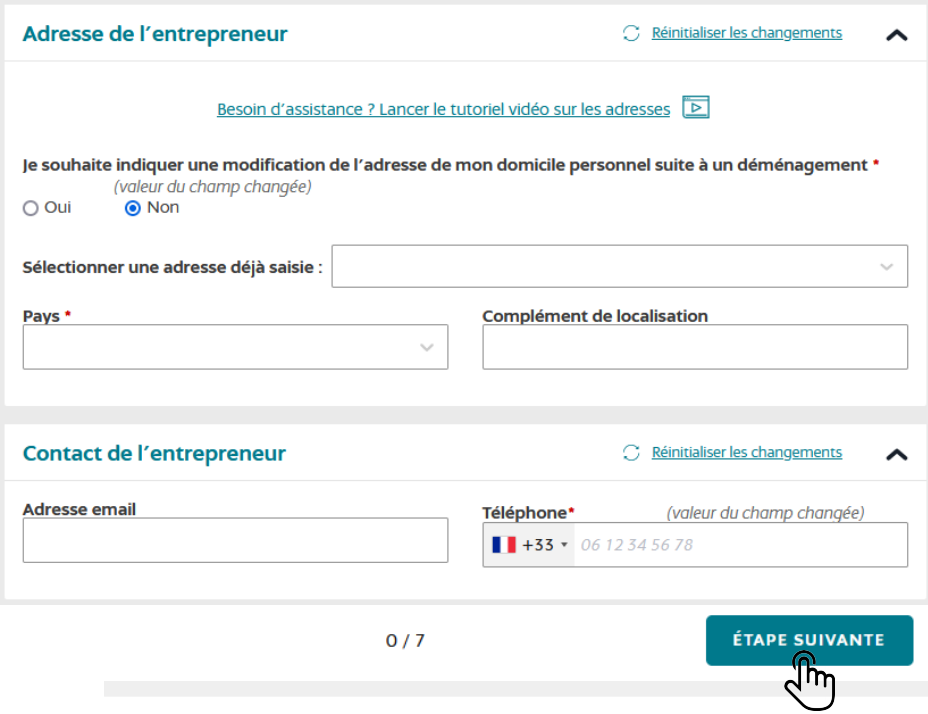

2.1 Modification d'activité sur le GFE

Exemple :
Vous souhaitez modifier votre adresse personnelle : allez dans l'onglet « entrepreneur » puis cochez « oui » à la proposition « je souhaite indiquer une modification de l'adresse de mon domicile personnel suite à un déménagement ».

Vous devrez ensuite saisir votre nouvelle adresse puis cliquer sur « étape suivante »

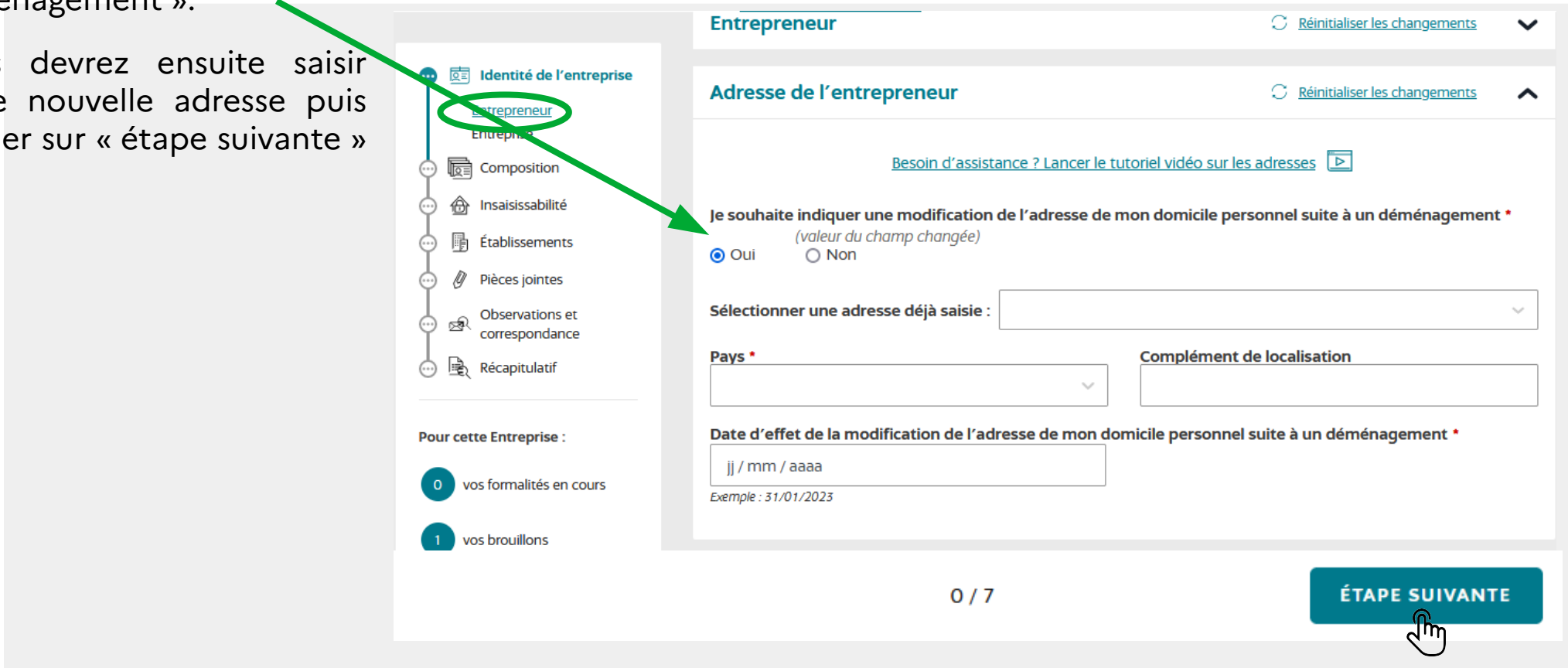

2.1 Modification d'activité sur le GFE

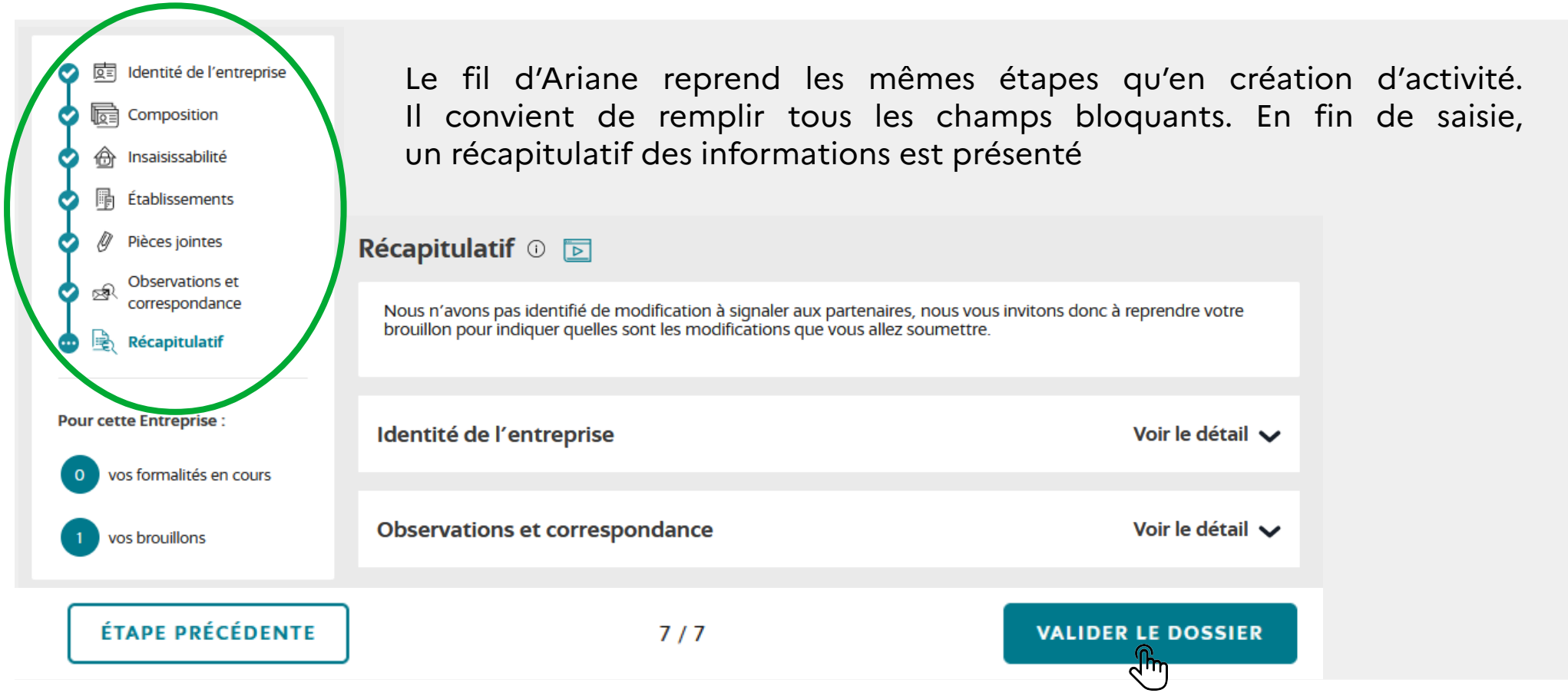

Le fil d'Ariane reprend les mêmes étapes qu'en création d'activité. Il convient de remplir tous les champs bloquants. En fin de saisie, un récapitulatif des informations est présenté

2.1 Modification d'activité sur le GFE

Pour finaliser la formalité de modification, **une signature électronique est nécessaire.**
Vous avez le choix entre une signature avec un certificat électronique avancé (dont l'obtention auprès d'un fournisseur de certificat est payante) et une signature simple avec une authentification forte en vous connectant avec FranceConnect+ (gratuit).

En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'assistance téléphonique INPI Direct au +33 (0)1 56 65 89 98, de 9h à 18h les jours ouvrés.

Une fois signée, la formalité est adressée automatiquement à l'INSEE

2.2 Cessation d'activité sur le GFE

Après avoir saisi son numéro SIREN (cf diapo 21), le déclarant doit cliquer sur « cesser l'entreprise »

2.2 Cessation d'activité sur le GFE

Le formulaire s'adapte à la situation du déclarant et aux réponses données

Une fois complété, le déclarant doit cliquer sur « continuer » en bas à droite

Votre démarche de cessation d'entreprise

Cessation de l'entreprise

La formalité de cessation correspond à l'arrêt définitif ou temporaire de l'entreprise, donc de toutes ses activités et de tous ses établissements.

La suppression d'une partie seulement des activités ou des établissements constitue en revanche une formalité de modification.

Veuillez remplir les informations suivantes pour la cessation de votre entreprise :

S'agit-il d'une entreprise agricole ? *
○ Oui ◉ Non

La cessation est-elle temporaire ? *
○ Oui ◉ Non

La cessation est-elle liée au décès de l'entrepreneur ? *
○ Oui ◉ Non

CONTINUER

2.2 Cessation d'activité sur le GFE

Le déclarant doit saisir les informations relatives à l'identité de l'entreprise et ses établissements avant de passer au détail de la cessation

2.2 Cessation d'activité sur le GFE

Les informations sélectionnées dans le pré-formulaire sont reprises dans le bloc « nature de la cessation »

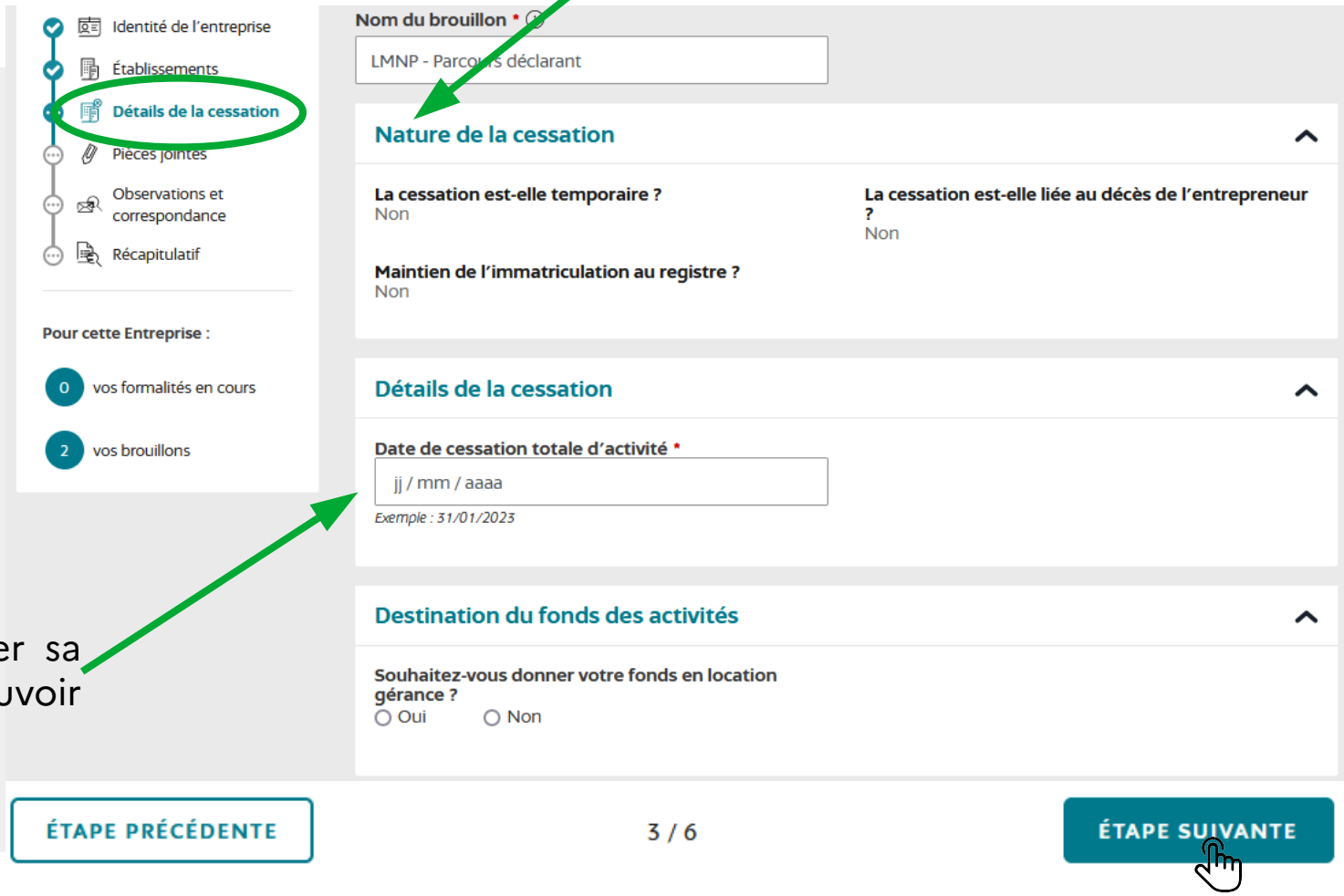

Le déclarant doit renseigner sa date de cessation pour pouvoir passer à l'étape suivante.

2.2 Cessation d'activité sur le GFE

Le déclarant finalise sa formalité en rattachant les justificatifs déterminés automatiquement par le guichet en fonction des éléments saisis puis clique sur « valider les pièces jointes »

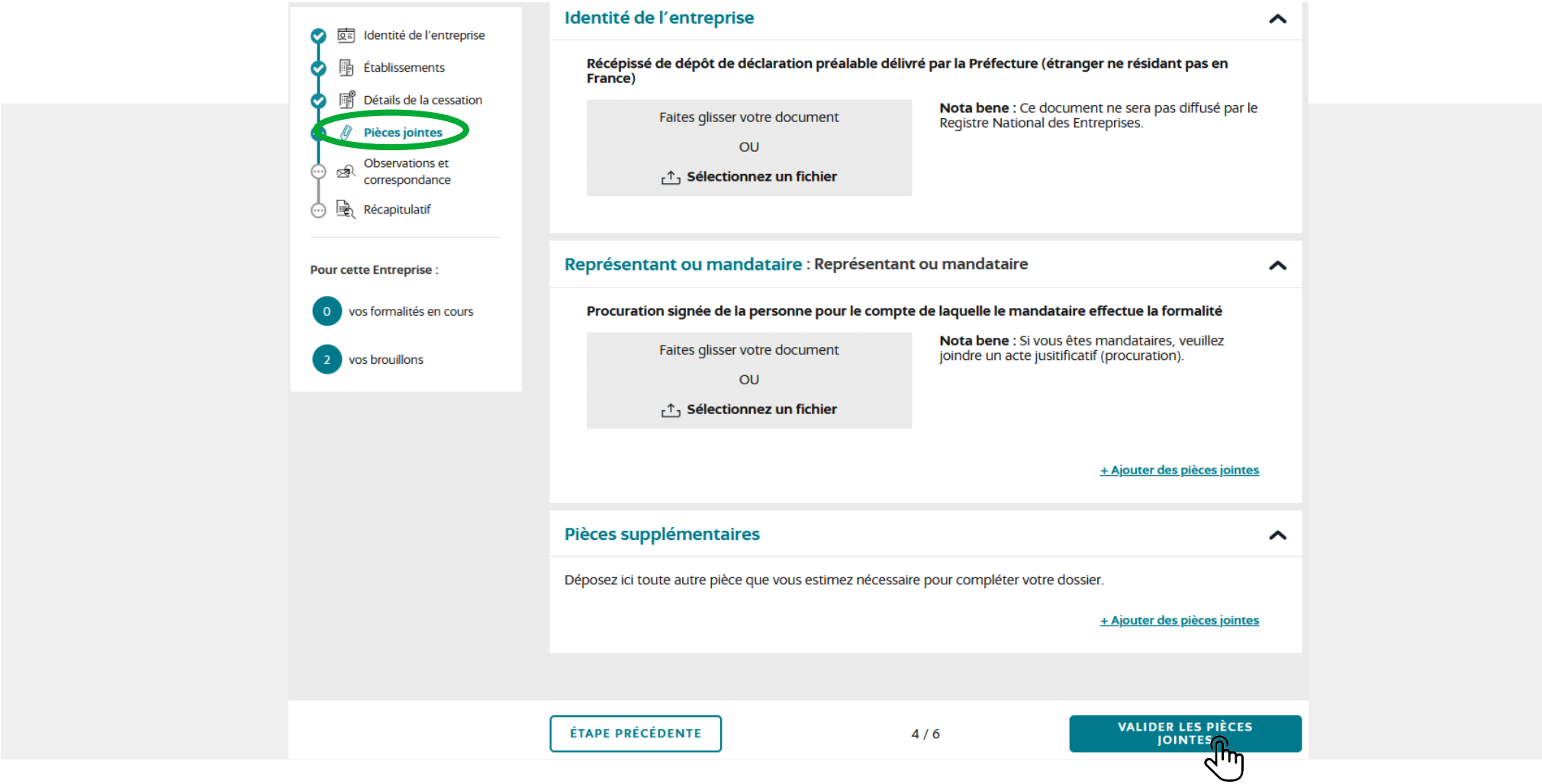

2.2 Cessation d'activité sur le GFE

Le déclarant a la possibilité de fournir des informations complémentaires dans le champ libre « observations »

L'adresse de correspondance reprend automatiquement l'adresse de l'entrepreneur

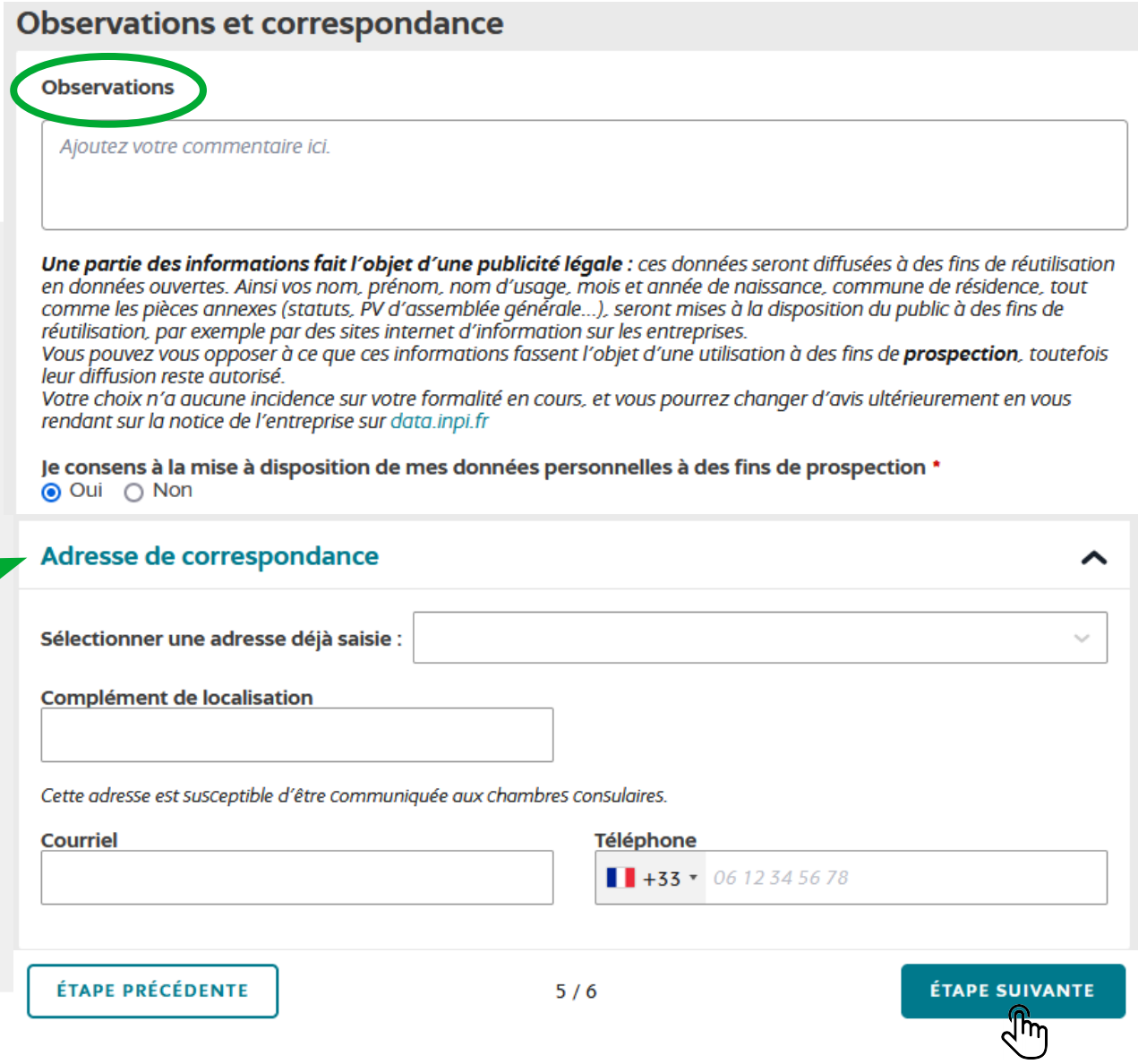

2.2 Cessation d'activité sur le GFE

Le déclarant a accès à un récapitulatif de sa formalité en déroulant les différents menus et peut revenir en arrière à tout moment. Le déclarant doit ensuite valider le dossier.

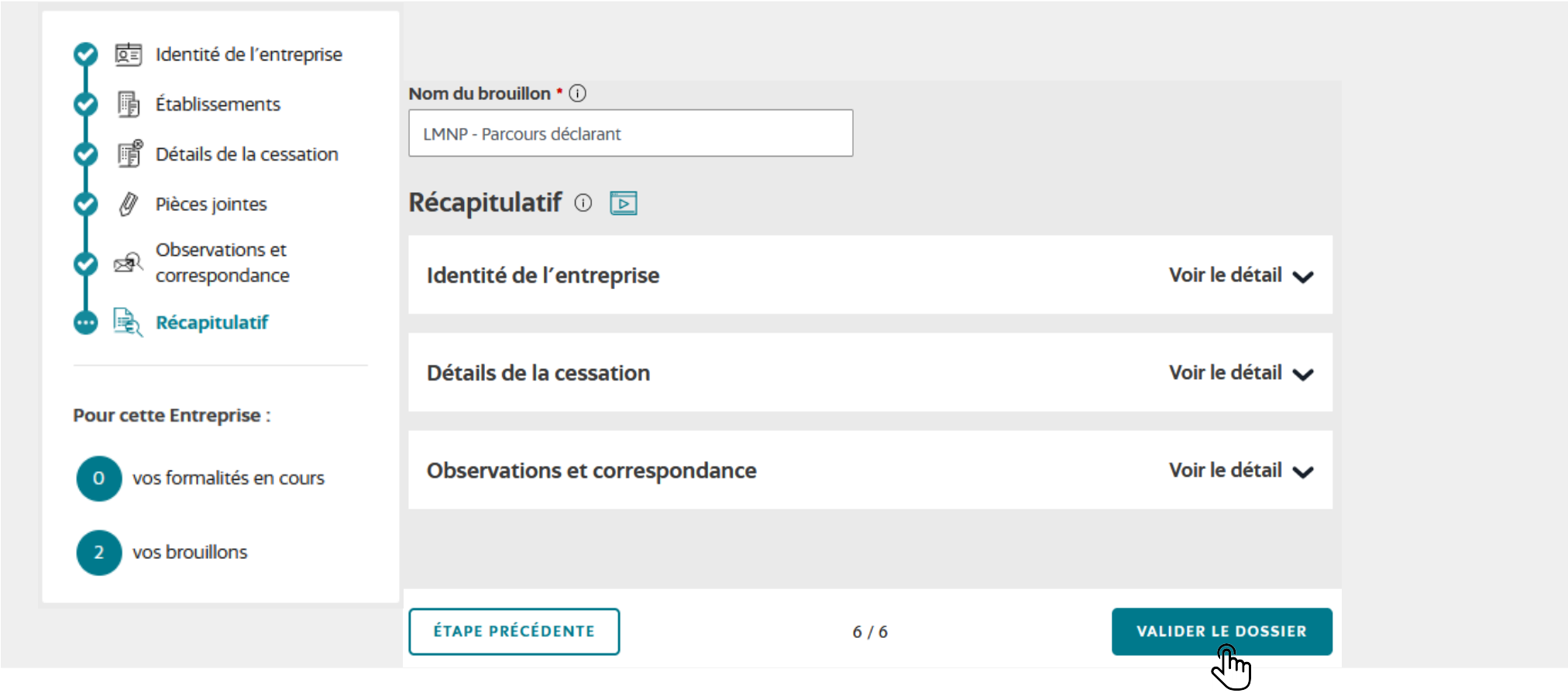

2.2 Cessation d'activité sur le GFE

Pour finaliser la formalité de cessation, **une signature électronique est nécessaire.**
Vous avez le choix entre une signature avec un certificat électronique avancé (dont l'obtention auprès d'un fournisseur de certificat est payante) et une signature simple avec une authentification forte en vous connectant avec FranceConnect+ (gratuit).

En cas de difficulté, vous pouvez contacter l'assistance téléphonique INPI Direct
au +33 (0)1 56 65 89 98, de 9h à 18h les jours ouvrés.

Une fois signée, la formalité est adressée automatiquement à l'INSEE